

AG 2024 RAPPORT MORAL DU PRESIDENT,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Par votre nombre, vous témoignez de l'intérêt que vous portez aux valeurs de l'AVF et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

Madame la Présidente de l'URAVF Irène Chadeau je vous remercie pour votre présence.

Comme vous pouvez le constater, notre logo s'est modernisé, comme tous ceux de l'AVF national. Les couleurs sont plus dans l'air du temps.

L'effectif des adhérents a beaucoup progressé cette année. Nous sommes actuellement 656 inscrits dont 143 nouveaux adhérents. Les femmes sont au nombre de 488 pour 168 hommes soit 2/3 – 1/3 Nous sommes bien loin de la parité.

Nous accueillons des personnes de 51 communes aux alentours. Pour Saintes c'est 65% de l'effectif, Foncouverte 5%, St Georges et Chaniers 3.5%

Dans le domaine de nos activités proprement dites, leur nombre et leur variété restent sensiblement les mêmes, malgré l'arrêt de quelques unes et je remercie leurs animateurs.

Je lance un appel à celles ou ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour créer de nouvelles animations ou aider les animateurs en place.

Il y a quelques années, il était demandé aux nouveaux adhérents, au bout de 3 ans, de s'investir dans l'association. Nous avons choisi de ne pas l'imposer systématiquement mais cela reste une base de nos valeurs à ne pas oublier.

Une association ne peut perdurer qu'avec du sang neuf et des idées nouvelles.

Vous savez que notre association dont les valeurs sont l'accueil, la convivialité, le lien social, n'existe que par nos bénévoles. Les animations et les rencontres sont utilisées comme un vecteur de lien social et non comme une finalité, c'est ce qui nous différencie de toute autre association.

Les activités extérieures ont été très perturbées par notre fleuve Charente. Nous avons décidé d'introduire un peu de souplesse dans la gestion de l'alerte orange en autorisant les pratiques sportives extérieures en cas d'inondation et de vagues submersives. Mais cet avertissement est maintenu en cas de vigilance orange canicule, orage, vent violent, neige et verglas. Nous comptons sur le sérieux de chacun des animateurs pour faire respecter ces nouvelles règles.

Il est rappelé que les adhérents qui ont souhaité ne pas paraître sur les photos sont priés de mettre un masque ou se mettre au fond des salles lorsqu'un photographe souhaite faire partager l'instant.

Pour des raisons de sécurité nous avons été obligés de faire quelques adaptations :

- Les salles de l'AVF ne pouvant accueillir que 19 personnes simultanément, nous avons dû modifier certains horaires et scinder des animations en plusieurs groupes. C'est vrai qu'il y a moins de lien entre les adhérents participants mais la sécurité prime. A ce sujet, un grand merci aux animateurs et aux adhérents concernés pour leur fair-play.
- Les 4 marches du lundi ont permis une meilleure répartition et une possibilité pour chacun de marcher à son rythme.

Nous sommes toujours près de nos adhérents :

- Forum des associations en septembre
- Accueil des nouveaux adhérents en novembre et propositions d'être parrainés
- Vœux de l'AVF en janvier avec plus de 300 personnes
- Repas dansant en mars qui a réuni une centaine d'adhérents
- En mai ont eu lieu les représentations théâtrales par l'atelier théâtre de l'AVF. 200 personnes adhérentes ou non sont venues au spectacle.
- En juillet aura lieu le repas des bénévoles.

Quelques points :

- Assoconnect est un logiciel qui nous rend de grands services même si parfois il y a quelques couacs, les résultats sont tout à fait concluants Robert étant absent, Christine vous en parlera.
- Les animateurs ont été invités à suivre des formations sur ce logiciel.
- Beaucoup de formations ont été suivies cette année, Guy vous l'expliquera.
- Le règlement Général de Protection des Données (RGPD) est bien avancé grâce à l'implication d'Agnès Reynaud.
- Le projet PAR (Projet Associatif du Réseau) a pour but de dynamiser notre association, de renforcer l'attractivité de notre territoire. Pour l'année à venir, nous envisageons de développer les liens avec les AVF de la région, de participer à Octobre Rose, d'apporter notre aide aux opérations de banques alimentaires, de soutenir l'association France Parkinson, de proposer des actions intergénérationnelles, de travailler pour une meilleure communication.
- Des nouveautés ont eu lieu cette année : la dictée, le concours photos dont vous pouvez admirer le travail des participants, le résultat vous sera donné par Laurence et aussi le prix littéraire inter AVF régionale
Nous avons présenté un spectacle de conteur patoisant saintongeais, une conférence sur les émotions. Quelques-uns ont participé à la grande randonnée visant à célébrer les jeux olympiques.
Dans quelques jours et pour la première fois, un voyage de 5 jours emmènera 35 personnes en Normandie grâce à Michèle Vincent.
Un photocopieur a été mis en place dans nos locaux, les animateurs ont reçu un code afin de pouvoir faire des copies pour leur activité mais avec parcimonie et dans la limite du raisonnable. Par cette décision l'AVF fait une substantielle économie de remboursement de cartouches d'encre.
- Certaines animations peuvent se prolonger sur juillet et pendant les petites vacances scolaires: celles en extérieur et celles qui se déroulent dans les salles de l'AVF. Nous avons un planning des activités pendant les vacances scolaires et chacun doit respecter ses engagements.
- Le montant de la cotisation reste au niveau voté à la dernière assemblée générale, soit 50€ et 40€ pour les bénévoles habituels de la saison.
- La plaquette 2024-2025 est en cours de réalisation, avec une recherche de partenaires que nous remercions par avance, leur noms apparaissent sur la plaquette.

- L'instauration d'un rythme de réunions mensuelles des membres du bureau et trimestrielles des administrateurs, afin de permettre une cohésion de l'équipe.

Ici je souhaite remercier Monsieur le Maire et les services de la mairie pour leur soutien, sans oublier bien sûr Irène, Catherine, Josette et Anne de l'AVF REGION qui nous sont d'un grand secours.

Nous avons décidé de renouveler 1/3 du conseil d'administration chaque année et Je tiens à remercier les administrateurs qui ont décidé de laisser leur place, je nomme Michelle Hennen, Françoise Pouzet, Joëlle Oble, Michelle Vincent, Lorraine Hibon, Luc Goillot.

Après cet exposé, nous allons vous présenter le rapport d'activités et le rapport financier.

Une information importante : En mars 2025 aura lieu le congrès national de l'AVF à Clermont Ferrand. Ce congrès a lieu tous les 3 ans et nous y serons.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vais donner la parole à Laurence, Régine, Guy, Christine et Béatrice

Mesdames, Messieurs, chers amis et adhérents, je vous remercie.

vérificateur aux comptes

Que l'association soit soumise ou non à la vérification de ses comptes par un commissaire aux comptes, elle se doit de mettre en place une commission de contrôle composée de vérificateurs aux comptes, élus par l'assemblée générale de l'association. Cette modalité est généralement prévue par le règlement intérieur de l'association.

Le vérificateur aux comptes d'une association est une personne bénévole, désignée librement par l'assemblée générale de l'association. Toutefois, des incompatibilités existent, la première étant que cette personne doit jouir de ses droits civiques. Cette personne ne doit être ni un membre fondateur ou apporteur en nature, ni un administrateur bénéficiaire de salaires ou d'avantages de l'association.

Engagement Le vérificateur doit accepter son mandat et s'engage alors à assurer sa responsabilité morale vis-à-vis de l'association. Il est tenu à la plus grande discrétion, y compris envers les membres de l'assemblée générale. Sa mission, bien qu'elle s'exerce la plupart du temps une fois dans l'année pour le contrôle de l'exercice écoulé, est permanente et peut également porter sur les exercices clos antérieurement.

Mission

La mission du vérificateur aux comptes consiste dans la vérification de l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan ; de la tenue effective des registres obligatoires des procès-verbaux des conseils d'administrations et des assemblées générales ; de la sincérité des informations portées sur les rapports du conseil d'administration.

En aucun cas le vérificateur ne doit s'immiscer dans la gestion de l'association. La régularité et la sincérité des comptes sont donc les bases essentielles de cette mission, que le vérificateur certifiera dans son rapport. Des observations et réserves peuvent naturellement être formulées.